

Code de vie de l'école Sainte-Claire

Afin de vivre en harmonie au sein de l'école, d'y retrouver un milieu sain et sécuritaire ainsi qu'un climat propice aux apprentissages, tu as la responsabilité de respecter le code de vie de l'école. Il te servira à développer tes compétences sociales et à devenir un citoyen responsable.

Je m'implique et je fournis les efforts nécessaires à ma réussite scolaire en donnant le meilleur de moi-même.

Comportements attendus:

- Je viens à l'école à tous les jours et j'arrive à l'heure.
- J'ai le matériel nécessaire.
- Je me mets à la tâche au moment demandé.
- Devant une difficulté, j'utilise mes outils et les ressources (ex : récupération, intervenants) à ma disposition afin de compléter mes travaux.

Ainsi: Je développe mon sens des responsabilités. Je me donne toutes les chances de réussir.

Persévérance



Civilité



Je suis sensible et respectueux des autres à travers mes paroles et mes gestes.

Comportements attendus:

- Je suis poli et courtois avec les autres.
- Je suis à l'écoute de l'autre.
- Au son de la cloche, je prends mon rang.
- Je me déplace calmement et en marchant.

Ainsi: Je développe des relations sociales harmonieuses. Je contribue à un climat de vie positif et agréable.



Estime de soi



Je m'engage à faire des choix sains qui favorisent le développement de mon estime personnelle:

Comportements attendus:

- Je prends soin de moi (alimentation, sport, sommeil, hygiène, amitié, etc.).
- Je m'habille de façon décente, respectueuse de ma personne et de ceux qui m'entourent.
- J'apprends à reconnaître mes forces en participant aux activités proposées.

Ainsi: J'apprends à me connaître et je développe une image positive de moi. Je contribue à mon propre sentiment de bien-être.



Je m'engage au quotidien à prendre soin de mon environnement et du matériel.

Comportements attendus:

- Je garde en bon état les lieux et le mobilier dans lequel j'évolue.
- Je prends soin de mon matériel et de celui qui m'est prêté.
- J'adopte des comportements éco-responsables : recyclage, réutilisation et récupération.

Ainsi: J'apprends à utiliser de façon responsable mes biens personnels et les biens collectifs.



Respect de l'environnement

Je m'engage à adopter un comportement sécuritaire et pacifique:

Comportements attendus:

- Je règle mes conflits de manière pacifique en utilisant les étapes du message clair.
- Je vais voir l'adulte pour avoir de l'aide lorsque j'en ressens le besoin.
- Je respecte les règles des jeux et les zones sur la cour d'école.

Ainsi: Je préviens les accidents et les conflits. Je contribue à un climat agréable et sécuritaire pour me sentir bien à l'école.

Sentiment de sécurité

JE me sens...
quand...
j'aimerais que...



L'intimidation, c'est NON!



Parles-en à ton prof!

À l'école Sainte-Claire, la violence et l'intimidation c'est TOLÉRANCE ZÉRO, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire. Le protocole du plan de lutte de l'école sera appliqué pour tous les gestes de violence et d'intimidation. La Loi sur l'instruction publique (LIP) du Québec définit l'intimidation et la violence comme suit :



INTIMIDATION « Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. » (L.I.P. Art 13, 1.1 0, 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)

VIOLENCE « Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique. » (L.I.P. Art 13, 30 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)

Banque de mesures de soutien et de conséquences

L'application des mesures de soutien et disciplinaires s'effectuera suite à l'analyse du profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celui-ci. Ainsi, la direction se donne un droit de réserve de passer à une étape supérieure selon la gravité ou l'urgence de la situation.

Mesures de soutien	Conséquences éducatives
<ul style="list-style-type: none">- Avertissement (verbal ou écrit) ;- Soutien au développement des habiletés sociales ;- Modélisation des comportements attendus ;- Rappel de la règle avant la tenue d'une activité ;- Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève ;- Rencontres individuelles ;- Communication régulière entre l'école et la maison ;- Soutien à l'élève lors de l'accomplissement de l'activité réparatrice ;- Contrat particulier ;- Feuille de route permettant à l'élève une lecture plus objective de ses comportements ;- Rencontre de l'élève et ses parents par la direction de l'école (ou tout autre intervenant de l'école) ;- Référence aux professionnels concernés ;- Renforcements positifs ;- Récréations accompagnées ;- Mise en place d'un plan d'intervention ;- Référence à des services externes (organismes communautaires, CLSC, Répît-Conseil, etc.) ;- Réintégration progressive ;- Etc.	<ul style="list-style-type: none">- Réflexion écrite ou illustration de la situation (dessin) ; - Retrait de privilège ;- Reprise du temps perdu ;- Excuses verbales ou écrites ;- Geste réparateur (doit demander du temps, des efforts et doit être en lien avec le geste posé) ;- Remboursement ou remplacement du matériel ;- Travaux communautaires ;- Perte d'autonomie, déplacement limité ;- Retrait de tout objet ou accessoire dangereux ou illégal ;- Temps d'arrêt supervisé par un adulte à l'extérieur de la classe ;- Travail de recherche en lien avec le comportement attendu ;- Suspension interne ;- Suspension externe * ;- Implication du SPVM ;- Etc. <p>* Mesures exceptionnelles</p>

Le code de vie s'applique à tout moment à l'école et lors des activités parascolaires et des sorties éducatives. Tous les membres du personnel sont responsables de la gestion du code de vie tant dans la classe qu'à l'intérieur et à l'extérieur de l'école. Nous comptons sur ta collaboration et celle de tes parents afin de te supporter dans l'application des valeurs de notre code de vie.

J'ai pris connaissance du code de vie et je m'engage à le suivre.

Signature de l'élève

Signature des parents